



BULLETIN DES EMPLOYEURS

Octobre 2023 | Issue 1

BONJOUR!

Nous avons le plaisir de vous présenter le premier numéro de notre Bulletin des employeurs de l'Église Unie du Canada (ÉUC). Publiée à partir de 2024, cette publication mensuelle visera à tenir les employeurs participants (c'est-à-dire les communautés de foi et les employeurs organisationnels) au courant des changements importants et des dates à retenir, afin d'améliorer notre collaboration et de préciser ce dont nous avons besoin de votre part pour fournir un service efficace.

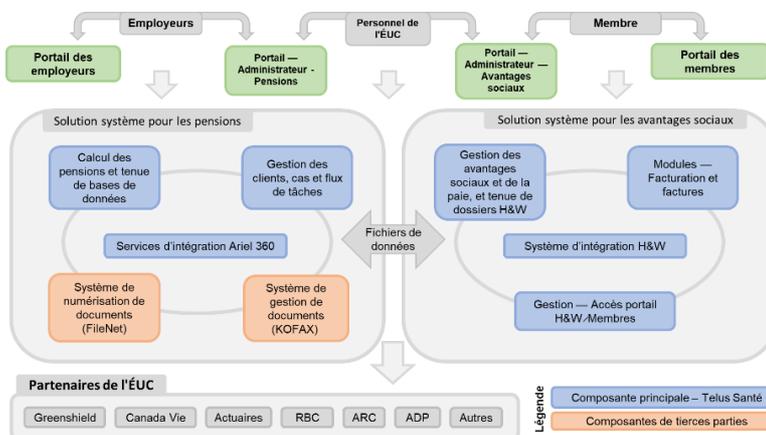
Nous espérons que vous trouverez ce bulletin utile et instructif!

DANS CE NUMÉRO

Nous changeons nos méthodes de gestion

L'ÉUC modifie en profondeur la manière dont sont gérés les pensions et les avantages sociaux. En 2024, nous implanterons une nouvelle plateforme technologique afin de moderniser nos opérations.

Notre nouveau système permettra à l'ÉUC d'administrer ces services de manière plus rapide et plus rigoureuse, en plus de fournir une solution technologique durable, dotée de processus et d'une capacité de production de rapports améliorés et élevant le niveau de service.



Pourquoi apporter des changements maintenant?

Nous sommes conscients qu'il y a eu un manque de communication et que le soutien aux employeurs a été inégal, ce qui a retardé la résolution des problèmes et suscité des sentiments de frustration. Nous maintenant sur une nouvelle lancée.

En implantant un nouveau système, nous améliorerons les solutions en libre-service pour les employés, et un flux de tâches intégré fournira à nos membres une expérience homogène et fiable avec les partenaires.

Ces avantages, parmi d'autres, nous permettront d'offrir un service plus intégré et de renforcer notre capacité à résoudre les problèmes liés aux données lors des prochaines périodes de paie.

Le fait d'améliorer les systèmes et les outils et la manière dont nous les utilisons accroîtra la capacité du Centre d'avantages sociaux à gérer les besoins des membres et de leurs employeurs. Alors que nous continuons à améliorer nos méthodes de fonctionnement, notre objectif est de faire en sorte que nous puissions tous travailler plus efficacement et consacrer notre temps aux activités qui comptent le plus.





BULLETIN DES EMPLOYEURS

Octobre 2023 | Issue 1



SUJET D'ACTUALITÉ

Bref rappel : La prudence et la vigilance sont de mise avec les renseignements identificatoires (RI). Les vols d'identités sont de plus en plus courants (comme nous en informent tous les jours les médias d'information), et nous devons tous veiller à assurer la protection des RI que nous manipulons.

Presque toutes les données sur les pensions, les avantages sociaux et la paie sont des RI et sont assujetties à la législation sur la protection des renseignements personnels. Si vous avez besoin de rafraîchir vos connaissances sur les pratiques exemplaires à cet égard, consultez ce document : [Protection de la vie privée et des renseignements personnels \(egliseunie.ca\)](https://egliseunie.ca/protection-de-la-vie-privee-et-des-renseignements-personnels).

Pourquoi avons-nous besoin de votre aide?

Les services aux membres actifs et aux employeurs seront dorénavant numériques. Nos processus seront en ligne et la communication courante **se fera par courrier électronique***, ce qui permettra d'économiser temps et papier! C'est pourquoi nous vous demandons ce qui suit :

- Veuillez vous assurer que nous avons bien une adresse courriel pour vous joindre. La poste étant coûteuse et inefficace pour nos processus, l'utilisation de votre courriel d'employeur nous permettra de communiquer plus efficacement avec vous. Il est préférable d'utiliser une adresse servant uniquement à vos communications à titre d'employeur, par exemple une adresse du type tresorerie@paroisseXYZegliseunie.ca, pour des raisons de protection des renseignements personnels. Si votre paroisse ne dispose pas d'un nom de domaine permettant de créer des adresses courriel, vous pouvez créer un compte courriel Gmail avec une adresse du type tresorerie-paroisseXYZ-egliseunie@gmail.com, dont l'utilisation sera réservée à l'important travail que vous effectuez.
- Une fois que vous aurez créé votre adresse courriel (si vous n'en avez pas déjà une), veuillez nous la transmettre le plus tôt possible par carrefour@eglise.ca. Ce sera la seule

fois que nous enverrons ce bulletin par la poste avant de passer au numérique. Vous ne voudriez pas manquer les mises à jour à venir!

- Encouragez ensuite les membres de votre personnel à se procurer des adresses électroniques et à nous les transmettre. Nous en avons très peu en dossier actuellement, et il nous faudra intégrer tous les membres actifs dans le système au cours de 2024.

**Le passage au numérique sera pour le moment optionnel pour les personnes retraitées. Nous numériserons progressivement leurs renseignements, mais non en 2024.*

Et ensuite?

Avant l'implantation du nouveau système en 2024, nous nous engageons à transmettre un bulletin mensuel destiné aux employeurs afin de vous tenir au courant. Nous y inclurons des demandes d'information et d'actions que vous devrez entreprendre, afin de nous aider à améliorer nos services.

Les projets de cette nature sont complexes, tout comme notre famille de l'Église Unie. Une partie de ce travail consistera pour nous à chercher des moyens de rationaliser les processus liés aux pensions et aux

avantages sociaux de manière à ce qu'ils soient uniformes dans l'ensemble de l'Église. Unité!

Ne vous inquiétez pas, parce que vous recevrez beaucoup d'avis, de formation et de soutien. Voici un avant-goût de ce que permettront les changements (d'autres renseignements suivront dans le prochain *Bulletin des employeurs* l'an prochain) :

- Résoudre les difficultés liées aux données à ADP et leurs effets sur nos données
- Changer notre période de production de la paie pour la faire correspondre à une fréquence de paie 12/24 ou 15/25, afin de simplifier les choses et d'améliorer le service.
- Harmoniser pour tous les emplois le seuil d'admissibilité de 14 heures par semaine pour avoir accès au régime de retraite et aux avantages sociaux, selon le nombre d'heures indiqué dans le rapport de paie.
- Par souci d'équité, veiller à l'inscription au régime de retraite et aux avantages sociaux de toutes les personnes admissibles, y compris le personnel contractuel.
- Numériser nos communications (courriel) et nos services pour les membres actifs et pour les employeurs.

Nous nous réjouissons à l'idée de continuer à renforcer notre partenariat avec les employeurs, tandis que nous modernisons nos façons de travailler ensemble.

